

Niveaux du plan canicule 2009

Le Plan canicule compte trois niveaux :

Le premier est un niveau à périodicité annuelle obligatoire du 1^{er} juin au 31 août : la **veille saisonnière**.

Lorsqu'une vague de chaleur est prévue ou en cours, le niveau de **mise en garde et d'actions** (MIGA) est activé. Il rappelle à la population les actions de mise en garde individuelle à mettre en œuvre. À ce niveau correspond une série d'actions préventives qui sont réalisées par les services publics de façon adaptée à l'intensité et à la durée du phénomène.

Dans le cas où la canicule s'accompagne de conséquences qui dépassent le champ sanitaire, le niveau de **mobilisation maximale** est activé.

Sites utiles

Ministère de la santé et des sports

www.sante-sports.gouv.fr

Chercher dans les dossiers de la santé « Canicule et chaleurs extrêmes »

Institut National de Prévention et d'Éducation pour la Santé (INPES)

www.inpes.sante.fr

Cliquer sur espaces thématiques puis évènements climatiques